

1801 heures de bénévolat

+ de 80 organismes du territoire non membres du CODESPAR mobilisés au sein des travaux



Édito
par Patrick Roullé, Président

2015 aura été une année riche en activités pour le CODESPAR mais aussi une année de changements annonciateurs d'évolutions plus profondes encore. Tout d'abord la Loi MAPTAM* qui a conduit à la mise en place du CODESPAR en tant que conseil de développement métropolitain. Par la suite la Loi NOTRe** en apportant de profondes modifications du rôle, mais aussi de la composition des conseils de développement, nous a amenés à réfléchir sur l'évolution souhaitée du CODESPAR. Pour ce faire, nous nous sommes entre autres appuyés sur les réflexions menées dans toutes les grandes métropoles françaises au sein du réseau national des conseils de développement. Ces réflexions aboutiront courant 2016.

En 2014, les membres du nouveau mandat CODESPAR souhaïtaient un engagement fort au service du développement économique et social du territoire. En découvrant ce bilan d'activités 2015, force est de constater qu'ils ont rempli cet objectif.

L'engagement au-delà des membres du CODESPAR n'a sans doute jamais été aussi important et montre bien l'intérêt suscité par le conseil de développement et ses travaux. Les collaborations avec les partenaires ont été nombreuses (l'Exploratoire, l'APRAS, le Collège Coopératif de Bretagne, l'AUDIAR, les réseaux breton et national des conseils de développement...) et elles ont permis d'amplifier et de relayer nos travaux.

Rendez-vous est pris en 2016 pour le nouveau CODESPAR. En attendant, bonne lecture de ce très riche bilan 2015.

* Loi MAPTAM : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
** Loi NOTRe : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Liens aux territoires et réseaux

1^{er} semestre 2015

Le CODESPAR se projette en conseil de développement de métropole

Rennes Métropole a acquis le statut de métropole au 1^{er} janvier 2015 (Loi MAPTAM). En écho, le CODESPAR prépare en séminaire de Bureau le 3 mars 2015, son passage en conseil de développement de métropole. La loi MAPTAM prévoit notamment l'élargissement de la composition des conseils de développement de métropole aux acteurs éducatifs et scientifiques.

Août 2015

Une nouvelle loi de référence pour les conseils de développement

L'article n°88 de la Loi NOTRe, votée en août 2015 :

- précise que les communautés de communes de plus de 20 000 habitants créent leur propre conseil de développement ou organisent un conseil de développement commun compétent pour plusieurs d'entre elles ;
- indique que la composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- précise que les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

Ces trois éléments viennent interroger le positionnement et le fonctionnement actuel du CODESPAR.

Les temps forts de la vie institutionnelle et partenariale

Septembre 2015

Une nouvelle saisine de Rennes Métropole sur les perspectives d'évolution du CODESPAR

Dans ce nouveau contexte réglementaire, Rennes Métropole a saisi le CODESPAR afin qu'il formule une contribution sur ses perspectives d'évolution (missions, composition, périmètre d'intervention, organisation). Deux phases :

- Jusqu'en mars 2016 : tour d'horizon du champ des possibles ;
- de mars à mai 2016 : construction d'une vision partagée du CODESPAR de demain par les 4 collèges.

Afin d'envisager plus concrètement l'application de cette nouvelle loi sur son fonctionnement, le Bureau du CODESPAR a invité le 30 septembre Jean Frébault, ancien président du conseil de développement de Lyon, à venir échanger sur l'expérience lyonnaise.

Novembre 2015

Le CODESPAR signataire du contrat de partenariat Europe - Région Bretagne - Pays de Rennes 2014-2020



Signature le 10 novembre 2015 du contrat de partenariat entre le Pays de Rennes et la Région Bretagne.

La Région Bretagne s'appuie sur les pays pour mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire. Ainsi, le CODESPAR a contribué à la préparation du futur contrat de partenariat Europe - Région Bretagne - Pays de Rennes 2014-2020 et en est signataire.

Un comité unique de programmation a été installé en novembre 2015 pour examiner les projets sollicitant les crédits de ce contrat de partenariat. Sept partenaires privés issus du CODESPAR y participent aux côtés des élus locaux.

Nos principaux partenariats institutionnels

Le CODESPAR est mobilisé dans les phases de réflexion, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de projets territoriaux.

Partenariat avec Rennes Métropole

- Participation à différents comités de pilotage (Eco-cité, contrat de ville, smart city...) et à des commissions thématiques (prospective et développement durable, culture et cohésion sociale, mobilités/transports...).
- Participation au comité de suivi du Contrat de territoire entre le Conseil départemental 35 et Rennes Métropole.

Partenariat avec le Pays de Rennes

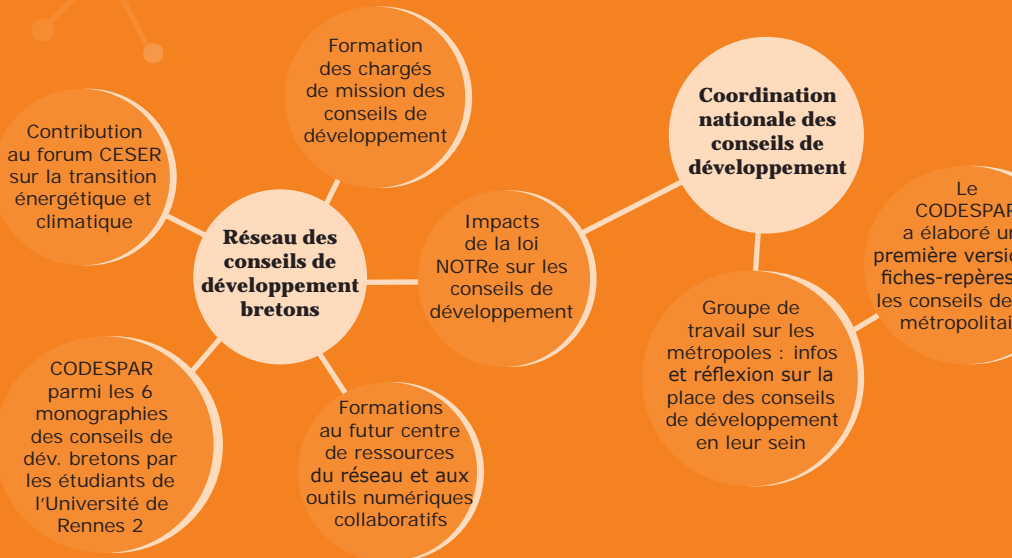
- Participation aux Conseils d'administration mensuels et au Bureau syndical du SCOt.
- Participation aux réunions organisées avec la Région Bretagne pour la préparation du contrat de partenariat (diagnostic, enjeux, comité de programmation...).
- Participation et signature du dossier Leader.

Partenariat avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes (MEIF)

- Dans le cadre de la signature de la charte GPEC-T sur le bassin d'emploi de Rennes et en tant que comité de bassin d'emploi :
- participation aux instances de la MEIF, au comité GPEC-T et aux réunions territoriales sur le bassin d'emploi de Rennes ;
- valorisation de la veille conjoncturelle et de diagnostics sur les métiers pour l'Exploratoire.

Les réseaux

Le CODESPAR s'investit dans les réseaux réunissant ses homologues aux niveaux régional et national. Les actions auxquelles a participé le CODESPAR en 2015 :



Zoom sur la com' en 2015

4 publications issues des groupes projets
+ de 900 destinataires

1 bilan d'activités 2014
1 500 destinataires
500 exemplaires papier

Relations presse
Les travaux sont systématiquement relayés à la presse. Plusieurs ont fait l'objet d'articles (Ouest France, La Lettre économique de Bretagne, La lettre métropole, 7 jours les petites affiches de Bretagne...).

Certains travaux ont également été relayés sur les sites web de nos partenaires.

Organisation d'un événement de restitution des travaux autour des économies d'énergie dans le tertiaire et des vidéos sont en ligne !

Présentation des travaux sur le territoire à l'invitation de nos membres, nos partenaires ou d'autres acteurs du territoire (instances de la MEIF, commissions de Rennes Métropole, CESER, universités, Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprises 35, soirée entreprises sur le Pays des Vallons de Vilaine...).

1 vidéo de présentation des travaux de la logistique urbaine.

1 compte twitter depuis avril 2015 @CodesparRennes

1 guide GPS (Guide Pour S'informer, S'impliquer, S'activer)

1 lettre infos 1500 destinataires

www.codespar.org
Toute l'actualité des projets et de la vie institutionnelle, publications, agenda, veilles

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
35200 Rennes
02 99 86 65 80
contact@codespar.org



Conseil de développement économique et social du pays et de la métropole de Rennes
Agréé comité de bassin d'emploi

Nos partenaires
METROPOLE Rennes, MEIF, Pays Rennes, BRETAGNE

Le CODESPAR en bref



Conseil de développement, le CODESPAR est un lieu unique de mobilisation et de croisement d'expertises diversifiées pour un développement durable du territoire.

Nos valeurs
Ouverture
Diversité
Indépendance
Intelligence collective
Regards croisés
Anticipation
Interpellation
Agilité

Il éclaire sur les mutations et les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux du bassin de vie de Rennes.

Il émet des avis et des préconisations sur les politiques publiques.

Les travaux peuvent être initiés sous deux formes :
La saisine : les élus locaux interpellent le CODESPAR et lui confient une mission particulière sur un enjeu de développement.
L'auto-saisine : les membres du CODESPAR détectent un enjeu majeur du territoire sur lequel ils souhaitent apporter une contribution.

Il réunit des femmes et des hommes représentant des organismes du monde économique, syndical, associatif et des élus locaux. Son expertise naît du travail collectif produit en son sein à partir de points de vue diversifiés. En fonction des travaux, il a recours à des experts ou partenaires extérieurs non représentés au CODESPAR.
Une équipe technique de 3 personnes est en charge de la mise en œuvre du programme de travail.

Interlocuteurs politiques

Président
Patrick Roullé, collègue « organisations syndicales de salariés », représentant la CFDT
Vices-président(e)s
Rémy Langlois, collègue « entreprises et activités économiques », représentant la CCI Rennes
Gilles Morel, collègue « acteurs associatifs », représentant l'UDAF 35
Gaëlle Andro, collègue associé « élus », représentant Rennes Métropole

Équipe technique
Gaëlle Chapon, directrice
Céline Rigourd, chargée de mission
Isabelle Longeanie, assistante de direction et chargée de communication

DATES CLÉS

- 1977 : Création du CESPAP
- 1981 : 1^{er} agrément par l'Etat de Comité de bassin d'emploi (renouvelé tous les 3 ans)
- 1984 : Création du CODESPAR, Comité de Développement Économique et Social Pour l'Aménagement du bassin d'emploi de Rennes
- 1999 : Création des conseils de développement par la Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (Loi Voynet)
- 2000 : Le CODESPAR devient Conseil de Développement Économique et Social du Pays et de l'Agglomération de Rennes
- 2015 : Au 1^{er} janvier, le CODESPAR évolue en conseil de développement de métropole, au côté de ses rôles de conseil de développement de pays et de comité de bassin d'emploi
- 2015/2016 : Loi MAPTAM puis Loi NOTRe, réflexions sur l'évolution du CODESPAR : vers un nouveau CODESPAR !

Plan de déplacements urbains
Tertiaire de bureau
Services aux entreprises
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

EMPLOI ET COMPÉTENCES
Métiers en tension
Programme local de l'habitat
Enrayer la précarisation
FAIRE SOCIÉTÉ

Partenariats
LIENS AUX TERRITOIRES
Communication Réseaux

Bilan d'activités 2015
Mai 2016

UN PROGRAMME DE TRAVAIL ÉLABORÉ SELON 3 AXES STRATÉGIQUES

ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES, DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Veille conjoncturelle : bilan de l'année 2014 et un focus sur le secteur des services aux entreprises du bassin d'emploi de Rennes

La cellule de veille conjoncturelle du CODESPAR est une instance de veille locale sur les questions d'économie, d'emploi, de compétences et un lieu d'échange entre experts. C'est aussi un outil de production au travers de la note de conjoncture qu'elle fait paraître. En 2015, deux notes ont ainsi été publiées.

À partir de 2016, les publications seront réalisées en synergie avec l'Observatoire économique de l'AUDIAR.

Partenariat : MEIF
Pilotes du groupe-projet : Hervé Le Jeune, Union des Entreprises 35 et Patrick Soutler, CGT
Appui technique : Sébastien Gilbert, CODESPAR

Une note de conjoncture générale : « Bilan 2014 et perspectives 2015 »

Cette note reprend l'essentiel des indicateurs conjoncturels du bassin d'emploi de Rennes.

Un focus sur le secteur des services aux entreprises du bassin d'emploi de Rennes

Les services aux entreprises représentent des gisements d'emplois conséquents sur le territoire et offrent des opportunités de développement intéressantes. Huit secteurs en pleine évolution ont été passés au crible : propreté/nettoyage, sécurité, recrutement et conseil RH, intérim, audit/comptabilité/droit/gestion, communication/marketing, relations clients, numérique.

Quelle est la situation conjoncturelle de chaque filière ? Quelles sont les mutations en cours et les perspectives de développement ? Quelle évolution des emplois et des compétences ? Autant de questions auxquelles la note apporte des réponses.

Menée en partenariat avec la MEIF*, cette note constitue une contribution pour L'Exploratoire** qui présente en 2016 les métiers relatifs à la thématique « services aux entreprises ».

« La création d'une thématique « métier » à l'Exploratoire est une démarche partenariale et territoriale forte. Nous nous sommes appuyés sur le travail de veille et d'expertise du CODESPAR pour chacun des huit groupes de travail, mobilisant ainsi plus d'une quarantaine d'entreprises et acteurs économiques qui ont contribué à la réalisation des nouveaux contenus métiers de L'Exploratoire. Le diagnostic économique posé sur les secteurs liés aux services aux entreprises a permis la création de deux interfaces ludiques et tactiles : les métiers liés au conseil et à l'ingénierie et les métiers liés aux fonctions supports. Ces contenus donneront lieu à de nombreuses rencontres métiers tout au long de l'année 2016. »

Tiphaine Riou
Responsable de L'Exploratoire

Métiers en tension : du diagnostic à la stratégie opérationnelle

Malgré une hausse du chômage qui n'épargne pas le bassin rennais, certaines entreprises peinent paradoxalement à recruter sur certains métiers. Dans ce contexte, le CODESPAR, en partenariat avec la MEIF de Rennes, a réuni régulièrement dès janvier 2015 un groupe-projet représentant les parties prenantes des questions d'emploi afin d'identifier ces métiers en tension et les facteurs générant les difficultés de recrutement. L'enjeu : faciliter localement le rapprochement offre-demande sur ces métiers.

Le panorama des métiers a été réalisé sur six filières : industrie, machinisme agricole, bâtiment, services à la personne, hôtellerie restauration, métiers de bouche.

Les facteurs de tension à lever

Certains métiers pâtissent d'une mauvaise image. D'autres ont des conditions de travail contraignantes ou ont peu de perspectives d'évolution professionnelle. Certaines difficultés de recrutement relèvent aussi plus spécifiquement des employeurs. Il est noté par exemple un décalage entre les compétences acquises en formation initiale par les candidats et les attentes des employeurs, ou encore un manque d'anticipation des besoins en compétences. Du côté des candidats d'autres facteurs sont pointés. Des salaires et avantages sociaux jugés insuffisants, des compétences peu transférables, des offres d'emploi peu lisibles...

L'essentiel du diagnostic se trouve dans la note « Les métiers en tension sur le bassin d'emploi de Rennes - Restitution de la phase de diagnostic » - juillet 2015

Partenariat : MEIF
Pilotes du groupe-projet : Rémy Langlois, CCI Rennes et Gilles Morel, UDAF 35
Appui technique : Sébastien Gilbert, CODESPAR et Karine Grabska, prestataire

A LIRE AUSSI

Le diagnostic « Entreprises et emploi » sur le Pays des Vallons de Vilaine mené par les maisons de l'emploi de Rennes (MEIF), de Redon (MEDEF) et le CODESPAR.

* Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes.
** Lieu de ressources et d'informations sur les métiers www.exploratoire.com.



Transition énergétique dans les bureaux : les acteurs du territoire mobilisés pour faciliter le passage à l'action des propriétaires

En mobilisant ses membres et les acteurs locaux et régionaux concernés, le CODESPAR invente depuis deux ans un parcours simplifié pour donner envie aux (co)propriétaires de bureau de se lancer dans des démarches « énergie ». En effet, la métropole de Rennes compte plus de 1,8 millions de m² de bureaux existants, qui représentent plus de 15 % des consommations énergétiques du territoire, et le flux de construction neuve ne représente que 1 à 2 % du parc. Il y a donc un fort enjeu autour de la rénovation du parc de bureaux sur le territoire.

20 mois de réflexion sur les démarches énergie dans les bureaux

Le groupe-projet a réuni progressivement de déplacements urbains de Rennes Métropole, les membres du CODESPAR se sont spontanément retrouvés sur un socle commun de marqueurs à l'horizon de 2027 :

Un premier retour d'expérience : l'Espace Performance

A Saint-Grégoire, les quarante-huit copropriétaires de l'îlot ouest de l'Espace Performance ont validé la réalisation de travaux de rénovation. Identifié comme site démonstrateur par le CODESPAR, le témoignage de ce centre d'affaires est source d'inspiration pour d'autres porteurs de projets.



1 PUBLICATION ET 6 FICHES PÉDAGOGIQUES POUR SE LANCER !

Pour les télécharger : www.codespar.org/nos-publications.html

* Les vidéos de l'évènement sont en ligne : www.codespar.org/nos-projets/climat-energie.html

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Table-ronde du 12 novembre 2015 organisée par le CODESPAR. De g. à d. Thierry Burlot (Région Bretagne), Robert Jestin (CCI Bretagne), Gaëlle Andro (Rennes Métropole), Hugues Vanel (FTBP Bretagne), Muriel Trichasson (UNIS), Jean-Paul Legendre (Groupe Legendre), Marc Potel (Caisse d'Épargne)

L'audit global, point de départ indispensable pour une démarche énergie

Les têtes de réseau participant au groupe-projet « tertiaire de bureau et énergie » se sont engagés autour de la structuration de l'audit global. Celui-ci comporte l'analyse des consommations, l'analyse du bâtiment et des propositions de scénarios cohérents.

« Aujourd'hui, on ne peut plus aborder une opération de rénovation en ayant une approche uniquement technique, ou sur les équipements ou sur l'enveloppe. Il faut avoir une approche globale du projet y compris dans ses usages. »
Benoit Gautier
Ordre des architectes de Bretagne

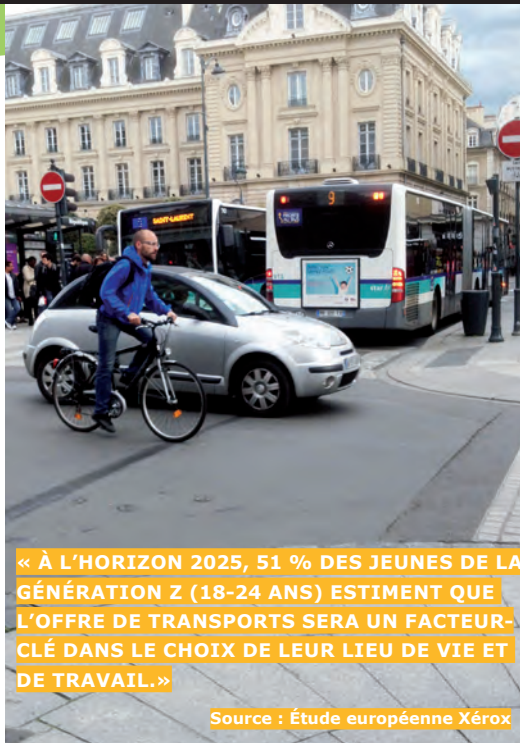
Partenariat : Rennes Métropole
Pilote du groupe-projet : Gwénaëlle Carfantan, CCI Rennes
Appui technique : Céline Rigourd, CODESPAR

Plan de déplacements urbains de Rennes Métropole : un avis du CODESPAR en préparation

Rennes Métropole a lancé une démarche de révision de son Plan de déplacements urbains (PDU) afin d'aboutir en 2017 à un nouveau projet d'organisation des mobilités sur le territoire. En 2007, le CODESPAR s'était penché sur le PDU de Rennes Métropole et avait émis un avis favorable assorti de plusieurs préconisations d'action. La métropole a de nouveau sollicité le CODESPAR afin qu'il prépare un avis sur ce nouveau projet.

En échangeant sur la révision du plan de déplacements urbains de Rennes Métropole, les membres du CODESPAR se sont spontanément retrouvés sur un socle commun de marqueurs à l'horizon de 2027 :

- La question des mobilités interpelle deux dimensions complémentaires des métropoles de demain : celle de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble d'une part et celle de l'attractivité et du rayonnement du territoire d'autre part.
- L'enjeu des mobilités dépasse largement les limites institutionnelles de la métropole et nécessite une coordination étroite entre un écosystème large d'acteurs (acteurs publics, acteurs privés, usagers...). Les solutions durables de mobilité passeront certainement par une gouvernance renouvelée.



- Il sera indispensable de mobiliser toutes les ressources territoriales existantes afin de déployer des innovations à partir des infrastructures préexistantes. L'approche par l'évolution des modes de vie et les usages (dont les usages partagés) est indispensable.

Calendrier

Expression du CODESPAR transmise à Rennes Métropole : mars 2016.
Avis sur le projet : fin 2016 / début 2017.

Partenariat : Rennes Métropole
Pilotes du groupe-projet : Patrick Rouillé, CFDT et Marc Potel, Union des Entreprises 35
Appui technique : Gaëlle Chapon, CODESPAR



ENVOI D'UNE VEILLE TERRITOIRE DURABLE 2 FOIS PAR MOIS À PLUS DE 400 DESTINATAIRES

« Vers une métropole éco-habité », le CODESPAR titre le Programme Local de l'Habitat de Rennes métropole

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation en matière de logements qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat de Rennes Métropole.

Après le « choc de l'offre » avec la livraison, ces 10 dernières années, de plus de 37 500 logements, le nouveau PLH de Rennes Métropole garde pour objectif de loger tous les types de ménages quels que soient leur origine, leur âge, leurs moyens... Pour le construire, la collectivité a souhaité associer les acteurs locaux membres du CODESPAR à son élaboration pour bénéficier de leur expertise de terrain et s'en saisir pour consolider son programme de l'habitat.



Synthèse des travaux du CODESPAR sur le PLH dans la publication « Vers une métropole éco-habité - La contribution du CODESPAR au Programme Local de l'habitat de Rennes Métropole ».

Entre mai et octobre 2015, le CODESPAR a transmis à Rennes Métropole une première expression puis un avis assorti de préconisations.

Avis général favorable du CODESPAR sur le projet PLH

Le CODESPAR propose de donner un cap ambitieux à ce nouveau PLH : après le « choc de l'offre », « vers une métropole éco-habité ».

Les points retenus par Rennes Métropole

- Dans la mise en œuvre du futur PLH
- Identification des leviers en termes de création et d'offre d'emplois générés par la politique de l'habitat de Rennes Métropole.
- Évaluation des retombées fiscales et macro-économiques du PLH sur le territoire de Rennes Métropole.
- Inscription du CODESPAR dans la démarche de suivi et d'évaluation du PLH.
- Directement dans le document
- Intégration de l'apprentissage dans le processus de clauses sociales dans le plan d'action.
- Ajout d'un titre au futur PLH : « Vers une métropole éco-habité ».

Honoré Puil
Vice-Président de Rennes Métropole en charge du logement, de l'habitat et des gens du voyage

Partenariat : Rennes Métropole
Pilotes du groupe-projet : Patrick Rouillé, CFDT et Gilles Morel, UDAF 35
Appui technique : Céline Rigourd, CODESPAR

CROISER LES REGARDS ET « FAIRE SOCIÉTÉ »

Enrayer la précarisation des personnes : une expérimentation sociale qui se concrétise sur le bassin Rennais

Depuis la crise financière de 2008, le nombre de ménages fortement dépendant des prestations sociales est en constante progression sur Rennes Métropole (+53 %) avec une intensification de la hausse depuis 2012. En contact avec des personnes en situation de précarité, une cinquantaine de membres et partenaires du CODESPAR se sont mobilisés pendant deux ans pour identifier des solutions locales pour enrayer cette précarisation croissante.



Publication en novembre 2015 d'une contribution « Mieux prévenir le processus de précarisation sur le bassin rennais - Préfiguration d'expérimentation(s) sociale(s) » synthétisant l'ensemble des travaux du CODESPAR et les suites opérationnelles qui sont envisagées.

Pilotes du groupe-projet : Germain Bertrand, CFDT
Appui technique : Céline Rigourd, CODESPAR

POUR PRÉVENIR LA PRÉCARISATION, FAIRE MIEUX, FAIRE PLUS VITE ET FAIRE AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Ces travaux ont abouti à la conclusion suivante : il y a nécessité de mettre en œuvre une ou plusieurs expérimentations sociales sur le bassin rennais pour produire de l'innovation sociale, qui puissent être dupliquées dans leur manière de faire aux territoires avoisinants.

Cette expérimentation permettrait d'identifier les besoins spécifiques du territoire concerné avec des acteurs locaux, des opérateurs sociaux, et des personnes en situation de précarité et d'imaginer les solutions locales à mettre en place (coordination, accueil, suivi, délais de réponse...).

Le Collège coopératif en Bretagne prend le relais opérationnel

Spécialiste de la recherche-action coopérative (RAC), le Collège Coopératif en Bretagne a été identifié pour assurer la mise en œuvre sur le terrain.

La méthode RAC apparaît la plus adaptée pour permettre à chaque personne (décideur, coordinateur, professionnel du terrain, citoyen, personne concernée...) de participer de manière égalitaire à la démarche.

Les perspectives pour 2016

Le CODESPAR a rencontré des élus intéressés pour accueillir l'expérimentation sur leur territoire.

Au cours du premier semestre 2016, le Collège coopératif en Bretagne, en lien avec le CODESPAR, s'attellera à la recherche de financements. L'objectif : démarrer l'expérimentation avant fin 2016.

Durant les deux années prévues pour sa mise en œuvre, le CODESPAR continuera à suivre cette expérimentation et contribuera à sa valorisation.

Définition d'une « expérimentation sociale » selon l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA)
« Innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une généralisation ».